

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures

Présents : Georges COMBES, Gérard TARDIEU, Catherine MIALHES, Anne- Sophie LEDOYEN, Bernard SARDA, Carole GUINOT, Fabienne MIRAS, Alain CECCHINATO, TONNELIER Patricia, LABOULLE Patrice, THOMSON Julia, BLANC Eric.

Pouvoirs : Martin WYNIARD donne pouvoir à Eric BLANC
Jean ESCOLA donne pouvoir à Georges COMBES

-1- Exploitation de l'oliveraie : Choix d'un candidat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 07 avril 2014 il a été décidé de mettre à disposition d'un particulier l'exploitation de l'oliveraie qui se situe sur la parcelle AH 44 propriété de la commune.

Après diffusion de l'annonce relative à cette mise à disposition, 2 personnes se sont portées candidates pour assurer l'exploitation de l'oliveraie et on souscrit à la convention proposée réglant les conditions d'exploitation :

- ☒ M FERREIRO Marsa domicilié à St Nazaire d'Aude
- ☒ M. NICOLAS Albert domicilié à Ginestas, jeune agriculteur

Le conseil décide d'attribuer l'exploitation de l'oliveraie située sur la parcelle AH 44, à Nicolas ALBERT, précise que celui-ci devra respecter scrupuleusement la convention signée.

-2- Mission de conseils d'études, et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux de voirie réseaux divers hydraulique.

Monsieur le Maire expose aux membres présents que la convention relative à une mission de conseil d'études et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers nous liant au cabinet Gaxieu est arrivée à son terme.

Il indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été affiché en Mairie et 3 bureaux d'études ont été contactés.

Ont répondu les cabinets GAXIEU, Azur environnement et Sud Rehal.

Après ouverture des plis il ressort que les trois sociétés répondent aux critères de compétences demandés.

Les taux de rémunération proposés sur le montant des travaux sont de :

- Azur Environnement : 9,95 %
- Sud Rehal : 9,95 %
- Gaxieu : 9,55 %

Le Conseil à l'unanimité décide de retenir le cabinet GAXIEU

-3- Amortissement frais d'études et décision modificative.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu d'amortir des frais d'études réalisées en 2005 et 2009 dans le cadre du budget eau assainissement (M 49).

Le montant des sommes engagées s'élève à : 6.138,39 € pour la réalisation du plan de zonage d'assainissement // 1.378,25 € pour la réhabilitation des réseaux eaux usées.

Il propose d'amortir ces sommes à compter de 2014 sur une durée de 5 ans pour le plan de zonage et 1 an pour la réhabilitation des réseaux eaux usées.

Il indique également qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du budget principal. Il propose :

- D'inclure dans cette modification la création d'un programme dit "Création d'un rond point à Cabezac" qui sera par la suite intégré dans un PUP.
- de modifier les prévisions afin de régler les frais liés à l'alimentation électrique du Lot. Les Clergues.

Le Conseil donne son accord pour les durées d'amortissement proposées, décide qu'un programme d'investissement "Création d'un rond point à Cabezac" sera inscrit au budget pour un montant de 10.406,25 €, sera également prévu le règlement de la facture EDF concernant le branchement du lotissement "Les Clergues" et le règlement relatif au PUP rue de l'Espandidou.

-4- Servitude ERDF

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre des travaux de branchement électrique du lotissement "Les Clergues" il est nécessaire de permettre le passage des réseaux sur la parcelle AH 178 propriété de la commune.

Monsieur le Maire présente une convention à établir avec EDF qui définit les conditions de cette servitude.

Le Conseil approuve la convention présentée.

-5- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs public

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une motion rédigée par l'AMF relative à la mise en place par l'Etat d'une politique de restriction et diminution des crédits accordées aux collectivités locales. Et sur les répercussions inévitables d'une telle politique.

Le conseil municipal de la commune de Ginestas soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

-6- Attribution de nom de rue

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire d'attribuer un nom de rue à la voie qui relie le chemin des Clergues à la parcelle de M. LANET au lieu dit "Peyreire".

Le Conseil donne son accord pour l'attribution du nom de: Chemin de la Peyreire.